



# LE TAMBOUR DE VILLE - BLÂMONT

**Vendredi 2 JUILLET**  
20 h 30

**Nobody**  
De Ilya Naishuller  
Durée : 1h32  
Genre : Action

**Samedi 3 JUILLET**  
20 h 30

**Chacun chez soi**  
De Michèle Laroque  
Durée : 1h 23min  
Genre : Comédie

**Lundi 5 JUILLET**  
14 h

**Envole-moi**  
De Christophe Barratier  
Durée : 1h31  
Genre : Comédie dramatique

**Mercredi 7 JUILLET**  
15 h

**Tom et Jerry**  
De Tim Story  
Durée : 1h41  
Genre : Animation, Comédie

**Vendredi 9 JUILLET**  
20 h 30

**Conjuring 3 : sous l'emprise du diable**  
De Michael Chaves  
Durée : 1h52  
Genre : Epouvante-horreur

**Samedi 10 JUILLET**  
20 h 30

**Demon slayer - Le train de l'infini**  
De Haruo Sotozaki  
Durée : 1h57  
Genre : Animation, Fantastique

**Vendredi 16 JUILLET**  
20 h 30

**Sans un bruit 2**  
De John Krasinski  
Durée : 1h37  
Genre : Thriller, Fantastique

**Samedi 17 JUILLET**  
20 h 30

**Opération Portugal**  
De Frank Cimièrè  
Durée : 1h35  
Genre : Comédie

**Lundi 19 JUILLET**  
14 h

**Un tour chez ma fille**  
De Eric Lavaine  
Durée : 1h23  
Genre : Comédie

**Vendredi 23 JUILLET**  
20 h 30

**Cruella**  
De Craig Gillespie  
Durée : 2h14  
Genre : Comédie, Drame, Famille

**Samedi 24 JUILLET**  
20 h 30

**Un homme en colère**  
De Guy Ritchie  
Durée : 1h59  
Genre : Action, Thriller

**Vendredi 30 JUILLET**  
20 h 30

**Hitman & Bodyguard 2**  
De Patrick Hughes (II)  
Durée : 1h56  
Genre : Action, comédie

Mairie de Blâmont  
Place de l'Hôtel de Ville  
54450 Blâmont  
03 83 76 28 28  
mairie@blamont.fr  
http://blamont.fr  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
10-12 h & 15-17 h



### Inscriptions à l'Ecole 2021-2022

Cette année encore, la situation sanitaire actuelle ne permet pas de recevoir les familles pour procéder aux inscriptions des enfants à l'école maternelle de Blâmont. C'est pourquoi, il est demandé aux parents désireux d'inscrire leur enfant pour la rentrée de septembre 2021, de contacter le secrétariat du syndicat scolaire du Blanc-Mont :

- soit par téléphone : 03.83.42.86.69  
le lundi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30  
le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- soit par mail : syblancmont@gmail.com

### Inscriptions à l'Ecole des enfants nés en 2019

Comme l'année dernière, l'école accueille les enfants à partir de 2 ans (nés en 2019) grâce au projet « Graines de maternelle ». Ce dispositif a pour but

- d'accompagner la scolarisation des tout petits à travers un accueil spécifique,
- de familiariser les familles avec l'école,
- de faciliter la future séparation parents/enfant.

Les enfants inscrits seront scolarisés les lundis matin, accompagnés régulièrement d'un parent. Ils seront accueillis par une enseignante et un éducateur de jeunes enfants. Si ce dispositif qui va faciliter l'adaptation de votre enfant à l'école vous intéresse, une inscription auprès du secrétariat du syndicat scolaire du Blanc-Mont doit être faite dans un premier temps, aux mêmes jours et horaires qu'indiqués ci-dessus.



### Horaires de tontes...

Qu'il s'agisse de bricolage, de travaux, ou de jardinage bruyants, rappelons que depuis quarante ans, les jours et horaires autorisés sont définis par le Règlement Sanitaire départemental.

Règlement sanitaire départemental (Arrêté préfectoral du 5 août 1981)  
**Article 6. - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:**

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



### Activités MJC - Soft gym - Urban training - Aïkido

- Les cours de Soft gym ont repris, ils sont dispensés les mardis matin de 10 h à 11 h.
- Les cours d'Urban training ne pourront reprendre que lorsque le minimum de 5 personnes inscrites sera atteint ; à l'heure actuelle seulement 3 personnes se sont positionnées mais il n'est pas trop tard pour s'inscrire. Les inscriptions peuvent se poursuivre à la mairie au 03.83.76.28.28.
- L'Aïkido reprendra comme prévu le 3 septembre à la salle des pompes, le lundi de 20 h 15 à 21 h 45 et le vendredi de 20 h à 22 h. Inscription auprès de M. Scheuer au 06.30.44.40.01

### Fleurissement

Le fleurissement d'été a donné lieu à de nombreuses hésitations, devant la multitude de variétés et de couleurs dont regorgeaient les serres de M. Ledoux, horticulteur à Cirey-sur-Vezouze et fournisseur habituel de la commune. Les jardinières et bacs ont été préparés par l'agent municipal en charge du fleurissement, hormis les jardinières de l'église et du balcon de la mairie directement par M. Ledoux.



### Mediathèque

La médiathèque est désormais accessible sans rendez-vous le mercredi de 15 à 17 h et le samedi de 10 à 11h30, et ce même pendant les vacances d'été, avec respect des gestes barrières. Par ailleurs, si vous avez des livres pour enfants, en bon état et dont vous ne savez que faire, merci de les déposer soit à la médiathèque, soit à la mairie. Ils alimenteront nos libre-services de livres.

### Chantier argent de poche

Comme chaque année la commune accueillera 4 jeunes du chantier argent de poche pour 3 ½ journées du mercredi 7 au vendredi 9 juillet.

Le terrain communal du Petit Breuil est toujours en vente : renseignements également en mairie.



## Travaux Capucins

Avec la réouverture des centrales bitumes, et le climat moins pluvieux permettant la réalisation des marquages, voici enfin terminés les travaux de la rue des Capucins et de la place du général de Gaulle. Ce fut aussi l'occasion d'améliorer le bitume de l'extrémité de la place du Général de Gaulle et de reprendre la partie du trottoir devant la pharmacie.



## Rénovation...

**De toitures.** La menuiserie Claude, de Cirey-sur-Vezouze, a entrepris la rénovation complète des toitures de la trésorerie et du 2 rue de Gogney (salle des pompes). Ces toitures très anciennes présentent de nombreuses infiltrations, fragilités, défauts d'isolation, tout comme les verrières vétustes n'offrent ni la sécurité ni l'isolation nécessaire pour des économies d'énergie. Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 9 semaines.

**De logements.** La rénovation du logement communal du F2 situé 2 rue de Gogney est terminée. Celle du logement de la poste est en cours de réalisation. Pour tous renseignements s'adresser en mairie au 03.83.76.28.28.



## Pêche - Contrôle

Une annexe au règlement de Pêche des étangs municipaux Bon Accueil vient d'être adoptée par le conseil municipal. Elle indique les sanctions encourues lors de manquements au règlement établi, conformément à la législation en vigueur. Suite à autorisation du conseil municipal, le maire de la commune a habilité, par arrêté municipal, MM. Bourguignon et Salzard, à effectuer le contrôle des cartes de pêche et relever si besoin les infractions commises.

## Nouveau tracteur

La municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur en remplacement de l'ancien qui présentait de nombreux problèmes liés à l'usure. Une épareuse viendra compléter les accessoires ; elle permettra aux agents communaux d'effectuer le nettoyage des sentiers forestiers, et des abords difficiles d'accès au matériel classique que sont tondeuse et débroussailleuse...



Départ de l'ancien tracteur



Arrivée du nouveau tracteur

A l'approche de l'hiver, une nouvelle saleuse sera également achetée.

## Création de logement : parking privé obligatoire !

Qu'il s'agisse de constructions neuves ou de division d'un immeuble bâti, l'article 12 d'un POS/PLU peut contraindre ceux qui construisent ou qui divisent, à prévoir un ou plusieurs emplacements de stationnement privé, soit sur le même terrain, soit dans son environnement immédiat (maximum 300 mètres).

Plan local d'urbanisme de Blâmont - Art. UA 12 - Stationnement

12.1 - Le stationnement des véhicules correspondant au besoin des constructions et installations doit être assuré en dehors des chaussées des voies publiques sur des emplacements aménagés à l'intérieur des propriétés ou sur des terrains situés à proximité immédiate

12.2 - Tout nouveau logement de moins de 50 m<sup>2</sup> devra être associé à un emplacement de stationnement privé. Au-delà de 50 m<sup>2</sup> par logement, 2 emplacements minimum devront être associés.

Cette exigence s'applique dès l'obtention du permis de construire, dès la décision de non opposition à une déclaration préalable, ou dès la mise en usage des logements lorsque ni permis ni déclaration ne sont obligatoires (division par exemple de logements sans modification de façade), car le propriétaire-diviseur devait se renseigner sur les règles d'urbanisme (notamment le PLU) et en tenir compte. Hormis de très rares exceptions, diviser un bâtiment existant sans prévoir la création de places de stationnement est une infraction pénale (voir art. L. 480-1 à L. 480-9 du code de l'urbanisme), et engage la responsabilité civile délictuelle de l'auteur qui pourra, de surcroît, être contraint de se mettre en conformité avec délai, si besoin sous astreinte. Diviser un immeuble, oui, imposer la gêne et le coût des stationnements nécessaires à la collectivité, non.



Publication : Mairie de Blâmont  
Directeur de publication : Thierry Meurant  
Juillet 2021  
Impression : Pixartprinting SRL

## La carte postale du mois

### Maison natale de Florent Schmitt

Cette photographie de la partie basse de la rue du 18 Novembre, dans les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle, présente encore la maison natale du compositeur Florent Schmitt telle qu'elle était le 28 septembre 1870, au « 2 Grande-Rue » (une plaque est apposée aujourd'hui sur une façade moderne), lorsque Florent complète sa nombreuse fratrie (Henry, Marie-Odile, Marie-Elisabeth et Marie-Hildegarde). Son père, Joseph Schmitt, y tient le magasin de mercerie « A la Fiancée », entre l'ancien hôtel de la Croix d'Or (vendu en 1867) et la pharmacie de Jean-Baptiste Munier (dont la façade subsiste encore aujourd'hui). Joseph tente sans succès d'enseigner l'orgue à son fils (qui persistera d'ailleurs dans son mépris de cet instrument : « les organistes sont des gens qui ne jouent jamais qu'à 4 temps »). Sa mère, Louise Breton, qui joue du piano, n'obtient pas plus de résultat car la technique rebute l'enfant. Ce n'est qu'à l'issue de ses études secondaires, que Florent Schmitt découvre Chopin, et entre au conservatoire de Nancy en 1887 pour y travailler sérieusement le piano et l'harmonie. Il part pour le conservatoire de Paris en 1889. La suite de l'histoire se lit dans tous les dictionnaires de musique.



## Visites du château

Les visites reprendront le dimanche 4 juillet, puis tous les premiers dimanches de chaque mois : visite libre de 14 h à 17 h, et guidée à 15 h (dans la limite de 10 places disponibles : inscriptions recommandées). Pour les détails : <http://chateaublamont.wordpress.com>



## Marché du mercredi

Les *Rôtisseries Nouvelles* informent leur clientèle de la modification de leur présence sur le marché. Dorénavant ils vous serviront les 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mercredis du mois. Prochain rendez-vous le 7 juillet. Une vitrine réfrigérée assure maintenant le maintien du froid à la poissonnerie.



## Cinéma

Les spectateurs du cinéma Bon Accueil sont attendus avec impatience par l'équipe de bénévoles. Après de longs mois de fermeture, les projections reprennent le 2 juillet ; les séances auront lieu le vendredi et le samedi à 20h30. Deux fois par mois, les lundis à 14 h, une séance est prévue pour les seniors et, une fois par mois, le mercredi à 15 h, pour les enfants. L'école de Bénamenil a souhaité reprendre les projections du programme *Ecole au cinéma*, sur 7 séances du 3 juin au 2 juillet, permettant à l'ensemble de toutes les classes d'assister aux programmes choisis par les enseignants. L'école de Cirey, quant à elle, s'inscrit pour le dispositif de 2021/2022. Merci à l'ensemble de nos spectateurs de faire vivre le cinéma Bon Accueil.



## A ne pas manquer

<b>Vendredi 2 juillet</b>	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
<b>Dimanche 4 juillet</b>	A 15 h, au château, visite guidée par l'association <i>Clef de Voûte</i> .
<b>Mardi 6 juillet</b>	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, vestiaire <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
<b>Vendredi 16 juillet</b>	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
<b>Mardi 20 juillet</b>	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, vestiaire <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .